

Réponse au postulat du Conseiller Kilian Duggan

Séance du Conseil communal du 3 décembre 2022

Economies d'énergie, à Lutry aussi !

Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2022, le Conseiller Kilian Duggan a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Le 31 août dernier, le Conseil fédéral lançait sa campagne d'économies d'énergie. Cette campagne a pour but d'inciter l'économie et la population à économiser l'énergie « grâce à des recommandations faciles à mettre en œuvre ».

Au niveau communal, bien que les ménages aient une part de responsabilité dans l'effort collectif à mener, la commune, en tant que propriétaire immobilier et prestataire de services en a une part tout au moins aussi importante.

Ainsi, par ce postulat, nous demandons à la Municipalité de réaliser un inventaire chiffré des sources d'économies potentielles sur le territoire communal. Cet inventaire devrait comprendre non seulement les sources maîtrisées (de compétence communale) et non-maîtrisées (ménages, économie privée, etc.).

En outre, nous demandons à la Municipalité de détailler son plan d'économie pour la saison d'hiver approchant à grand pas.

Enfin, bien que les délais légaux et réglementaires autorisent la Municipalité à traiter cet objet, pour autant qu'il soit accepté, dans les 6 mois, nous qualifions ce postulat d'urgent et attendons une réponse avant que l'hiver ait fait son œuvre.

Conclusion : Par ce postulat, nous souhaitons inviter la Municipalité à étudier et inventorier les sources d'économies d'énergie potentielles sises sur le territoire communal et détailler les mesures qu'elle entend prendre afin de participer à l'effort commun ».

Pour le groupe des Vert.e.s et indépendant.e.s, Kilian Duggan, Lutry le 11 septembre 2022.

Réponse de la Municipalité

A la suite des premières annonces du Conseil fédéral à fin août 2022, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une Task force « crise énergétique » qui a organisé une première séance le 22 septembre 2022.

Cette entité, composée de la Municipalité, des Chefs de Service, du responsable informatique et d'un représentant de Police Lavaux, s'est réunie depuis à quatre reprises pour déterminer un corpus de mesures à mettre en œuvre à court et moyen terme, sur la base des prescriptions cantonales et fédérales en la matière. Elle s'est notamment penchée sur l'application des recommandations en matière d'économie d'énergie émises par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), tout en les adaptant à la situation de la Commune.

En terme de prévention et de gestion des risques, une séance d'information du Conseil d'Etat a été organisée en octobre à l'attention des communes au sein de chaque district. Elle a permis de faire un premier point sur le dispositif cantonal et le rôle des préfectures et des communes à chacun des stades de la préparation d'une éventuelle crise énergétique et des moyens à mettre en œuvre pour la surmonter, le cas échéant. Enfin, depuis fin novembre, les communes sont régulièrement informées de l'évolution de la situation par le biais d'indicateurs, de suivi de la situation et d'appréciation du risque par le biais du bulletin de renseignement INOPIA élaboré par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

De ces sources d'information et des discussions au sein de la Task force ont été définies 19 mesures que la Municipalité compte mettre en œuvre à court et moyen terme pour économiser de l'énergie et palier à d'éventuelles coupures d'électricité. Certaines d'entre-elles, en particulier les plus prometteuses en matière de volume d'énergie économisé, ont d'ailleurs déjà été appliquées à l'heure où vous lisez ces lignes. Il s'agit notamment de l'extinction partielle de l'éclairage public (depuis le 25 novembre 2022) ou de la réduction de la température des locaux communaux (processus débuté à mi-novembre 2022).

L'ensemble des mesures susmentionnées sont présentées en détail dans le tableau suivant avec, lorsque cela est possible, une évaluation du potentiel d'économie d'énergie qu'elles devraient permettre d'atteindre.

N°	Lieu/Type d'infrastructure	Type de mesure	Opérationnalisation	Modalité de mise en œuvre	Potentiel d'économie d'énergie
1	Locaux communaux Bureaux, écoles	Extinction des lumières.	Extinction des lumières en cas d'absence momentanée et en fin de journée dans les bureaux et locaux communes (cafeteria, WC, etc.). Affiner les réglages de durée d'allumage des lumières sous détecteur.	Plan d'économie d'énergies communiqué aux personnel communal.	Non connu (NC)
2	Locaux communaux Bureaux, écoles	Extinction complète des ordinateurs.	Extinction systématique des équipements électroniques (postes de travail, écrans, etc.) qui ne nécessitent pas un fonctionnement permanent en fin de journée. Mise en veille automatique des PC et écrans. Extinction des imprimantes dès 18h30 et le week-end. Interruption du réseau Wi-Fi public entre 00h00 et 07h00.	Plan d'économie d'énergies communiqué aux personnel communal. Intervention équipe informatique.	NC
3	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Baisse de la température du chauffage.	Température à 20°C dans les bâtiments administratifs et écoles, réduite à environ 17°C pour les salles de sport et le Temple et 15°C dans les espaces qui ne sont pas (régulièrement) occupés, comme les bureaux vides, salles de conférence et autres halls d'entrée. Les garages et hangars ne sont pas chauffés. Abaissement ou coupure du chauffage durant la nuit, le week-end ou en cas d'absence prolongée du bureau. Aération des bureaux 5 min. le matin et 5 min. l'après-midi et proscrire les fenêtres laissées longuement ouvertes. Les stores sont abaissés pendant la nuit dans les bâtiments équipés. Purge des radiateurs pour en optimiser le fonctionnement.	Plan d'économie d'énergies communiqué aux personnel communal. Intervention de mandataires spécialisés pour ajuster les courbes de chauffe et affiner les réglages de chaudières. Intervention des concierges sur les unités de production de chaleur.	Chaque degré d'abaissement de température permet 7 % d'économie d'énergie.
4	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Formation / diffusion de bonnes pratiques.	Formation des concierges en matière de bonne gestion des unités de production de chaleur dans les bâtiments dont ils ont la charge.	Participation à des formations.	NC

5	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Remplacement des luminaires.	Adaptation et/ou remplacement systématique des ampoules et néons par des équivalents à technologie LED si possible. Adaptation des luminaires pour permettre l'installation d'ampoules LED.	Intervention des concierges. Intervention de mandataires spécialisés pour déterminer les points d'éclairage à adapter à l'usage de LED.	NC
6	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Limitation de l'eau chaude ainsi qu'un contrôle du débit des lavabos.	Réduction de la consommation d'eau (chaude et froide) et diminution de la température des chauffe-eau à 60°C.	Plan d'économie d'énergies communiqué aux personnel communal. Intervention des concierges. Intervention de mandataires spécialisés.	NC Sera évalué sur la base des relevés de compteurs à posteriori.
7	Locaux communaux Bureaux, écoles, garages et hangars	Limitation des installations fortement consommatrices d'énergie.	Limitation ou suppression de l'usage des installations gourmandes en énergie (ascenseurs, luminaires, chauffages d'appoint, machines à café personnelles, etc.).	Plan d'économie d'énergies communiqué aux personnel communal.	NC
8	Eclairage public Luminaires	Réduction de l'éclairage public et ornemental.	Extinction des éclairages publics, sous réserve des impératifs techniques, de minuit à 05h00 dès fin novembre 2022, sauf passages piétons sur les routes cantonales et la route de Lavaux, parkings souterrains, passages sous voies pour des raisons de sécurité. Extinction de l'éclairage ornemental du Temple et du Château de 22h00 à 05h00.	Adaptation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public et ornemental, mise en place de minuteries.	110'000 kWh/an, soit une réduction de 27% de la consommation électrique.
9	Eclairage public Illuminations de Noël	Limitation des éclairages de Noël.	Suppression des éclairages de Noël, sauf cinq grands sapins de plus de 4 mètres, décorations fontaines, étoile filante du Port communal. Extinction dès 00h00 et exploitation limitée à la période 1 ^{er} décembre à début janvier.		Environ 1'000 kWh/an.
10	Terrains de sport Eclairage	Limitation de l'éclairage aux strictes périodes d'utilisation des terrains.	Démarche de sensibilisation des clubs sportifs quant à l'extinction systématique de l'éclairage des terrains de sport à la fin des entraînements et/ou promotion des entraînements pendant la journée si possible.	Courrier adressé aux clubs sportifs.	NC

11	Infrastructures publiques STEP	Optimisation de l'exploitation de la STEP	En cas de délestage, réduction de la ventilation (risque de surcroît d'odeurs nauséabondes), réduction de l'aération des bassins (sous réserve d'un relèvement des taux de rejets d'ammonium), détournement des eaux usées dans le lac lors des journées de pluie, réfection collecteur d'eaux usées défectueux le long des quais, installation à plus long terme de panneaux photovoltaïques complémentaires.	Adaptation de l'exploitation de la STEP aux conditions de crise.	NC
12	Infrastructures publiques	Prévention des coupures d'électricité	Maintien d'un niveau d'exploitation minimal/sécuritaire par l'acquisition d'une génératrice pour la STEP et de deux plus petites génératrices pour les autres besoins de la Commune (p.ex. : data center). L'APOL confirme qu'elle cherchera ses propres solutions pour assurer son autonomie énergétique en cas de crise.	Acquisition de génératrices de secours.	-
13	Infrastructures publiques Patinoire foraine et buvette	Optimisation de l'exploitation de la patinoire foraine et buvette	Nouvelles modalités d'entretien de la surface et de génération du froid à un niveau minimal (env. 20 % d'économies d'énergie). Diminution du chauffage de la buvette par l'exploitant. Réduction de la durée d'exploitation de deux semaines (env. 10 % d'économies d'énergie). Arrêt de l'infrastructure en cas de détérioration du contexte énergétique. Mise en place de panneaux solaires sur la buvette.	Pointage des compteurs par SILy. Recommandations à l'exploitant de la buvette. SILy à disposition pour conseils.	5'600 kWh pour la patinoire et 1'400 kWh pour la buvette.
14	Infrastructures publiques Informatique	Réduction du refroidissement des serveurs	Passer température de la salle des serveurs à 26 °C. A investiguer : induction d'air extérieur en hiver, améliorer l'isolation sur les tubes de radiateurs. Mesure de la puissance du data center pour adapter la capacité des onduleurs, voire envisager l'installation d'une génératrice de secours.	Intervention équipe informatique.	NC
15	Entreprises	Limitation de l'éclairage des enseignes et vitrines des commerces	Mise en œuvre du Décret du Conseil d'Etat du 1 ^{er} novembre 2022 visant à diminuer la consommation d'électricité liée à l'éclairage des bâtiments non résidentiels et des enseignes lumineuses. Extinction de l'éclairage des enseignes/totem/panneaux/écrans et vitrines des commerces fermés au plus tard une heure après la fermeture et allumage au plus tôt une heure avant le début de l'activité.	Adresser un courrier municipal aux entreprises concernées. Canaux de communication communaux (site Internet, Echomunal, etc.). Contrôle, sensibilisation et avertissement. Sanction si récidive.	NC
16	Privés/Entreprises	Information/communication	Informar la population sur les mesures prise par leur commune et celles à privilégier chez eux en vue de la réalisation d'économies d'énergies, et l'orienter vers les sources d'informations fédérales, cantonales et communales pour optimiser leur consommation.	Canaux de communication communaux (site Internet, Echomunal, etc.) et numéro spécial de l'Echomunal Magazine.	NC

17	Privés	Prévention/Conscientisation/Diffusion de bonnes pratiques	<p>Subventionnement de kits « équiwatt chez moi » composés d'un pommeau douche économique, un économiseur d'eau et une ampoule LED, un thermostat d'ambiance et un pour frigo, et une prise à interrupteur.</p> <p>Disponibilité des kits pas avant premier trimestre 2023. Sera traité dans le cadre des subventions.</p>	Vente de kits subventionnés.	Pourra être calculé sur une moyenne théorique en fonction du nombre de kits écoulés.
18	Privés	Prévention/Conscientisation/Diffusion de bonnes pratiques	<p>Promotion des subventions cantonales éco-logement pour réduire la consommation dans les immeubles d'habitation en sollicitant l'intervention de partenaires agréés directement chez les locataires en vue de leur fournir des conseils sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien et les aider à installer des équipements efficaces.</p> <p>Information aux locataires de la commune avec affichettes/flyer sur les moyens d'économiser de l'énergie et orientation vers les sources d'information pertinentes. Envoi en même temps que la proposition de modification des acomptes.</p>	Canaux de communication communaux (site Internet, Echomunal, etc.).	NC
19	Privés/Entreprises	Prévention/Conscientisation/Diffusion de bonnes pratiques	Organisation de conférences publiques sur les économies d'énergie animées par des spécialistes.	<p>Invitations envoyées aux groupes cibles (propriétaires, locataires, locataires de la commune, etc.).</p> <p>Canaux de communication communaux (site Internet, Echomunal, etc.).</p>	NC

Les travaux de la Task force « crise énergétique » vont se poursuivre ces prochains mois, ceci jusqu'à une date pour l'heure indéterminée.

Les mesures décrites seront régulièrement réévaluées, complétées, redéfinies ou abandonnées en fonction de l'évolution de la situation et des informations et dispositions cantonales et fédérales.

Bien que de nombreux paramètres géopolitiques et infrastructurels échappent naturellement à la maîtrise de la Municipalité, celle-ci est déterminée à mettre en œuvre de manière pragmatique et à son échelle les mesures nécessaires pour contribuer à éviter une crise énergétique dommageable à l'ensemble de la population et des entreprises.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Kilian Duggan.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Charles Monod



Le secrétaire



Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 28 novembre 2022.

Municipal délégué : M. Charles Monod, Syndic.